

Achat des terrains nicaraguais à l'adduction d'eau. Il est décidé que toutes les questions d'achat tant à Eudes qu'à Mèreville seront réglées en même temps par un acte administratif. Il reste à définir les superficies à acquérir.

Le Conseil municipal considérant la perte subie par M. M. H. Annas, locataire du terrain cédé par la Commune de Eudes à Mèreville à la commune de Eudes pour l'implantation et la protection de sa station de pompage décide de lui verser une indemnité dont le montant a été fixé contradictoirement à 1000 F.